



GROUPE DE TRAVAIL TRANSFERT EAU et ASSAINISSEMENT
THEMATIQUE Tarification et Budget
Espace Animation – Les Contamines-Montjoie
Relevé des échanges du 6 décembre 2022 à 14h

Jean-Michel PAGET, Elu à Combloux
Fabrice COLLOT, DGA de Combloux
Benoît THOMASSON, DGS de Combloux
Jacques ZIRNHELT, Maire de Cordon
Luc BOTTOLLER, Elu à Cordon
François LIGEON, Responsable du service de l'eau de Demi-Quartier
Isabelle ROSSET, Facturation à Demi-Quartier
Michel MEDICI, Elu de Domancy
Fabienne PEDERIVA, Elue de Domancy
Frédéric SILVESTRE, Directeur régie de l'eau de Sallanches
Julien BELINE, Directeur régie eau et assainissement de Megève
Guillaume GAUDUEL, Agent service de l'eau de Praz-sur-Arly
Quentin LAFARGUE, Chargé d'exploitation du SIVU Praz-Megève
François BARBIER, Maire des Contamines-Montjoie
Vanessa TANI, DST des Contamines-Montjoie
Sofia GOUMAS, Secrétaire eau des Contamines-Montjoie
Raphaël CASTERA, Maire de Passy
Goulven NOUTARY, Directeur du service eau assainissement Passy
Jérémy PAYEN, Chargé de mission air et eau CCPMB
Charlotte MARX, Responsable du pôle développement durable CCPMB

Raphaël CASTERA et Christophe BARBIER accueillent les participants et introduisent la réunion. L'objectif est de partager ce qui est réalisé dans chaque commune sur la thématique de la tarification de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs questions sont posées et chaque service répond à son tour.

Le fichier Excel joint à ce CR reprend les informations partagées. Les éléments marquants et les grandes thématiques abordées sont synthétisés dans la suite du document.

La réunion du jour s'inscrit dans la phase de préparation de l'étude de transfert, visant à :

- Définir les enjeux du transfert,
- Rédiger le cahier des charges de recrutement des prestataires privés.



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

Prix de l'eau et de l'assainissement

Chaque service détaille son prix de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs principes différents existent mais des grands principes communs dirigent les choix de tarification :

- Objectif de favoriser les familles/résidents permanents face aux résidents secondaires,
- Proposer un tarif progressif de l'eau,
- Les besoins de travaux sur les réseaux doivent conditionner le budget et donc le prix de l'eau,
- Intérêt d'aller vers une tarification à l'unité de logement plutôt qu'au compteur,
- Nécessité de conserver des compteurs généraux en plus des compteurs individuels dans les logements collectifs.

Fréquence de relève et de facturation

La fréquence de facturation est entre 1 à 2 par an selon les services. Il y a parfois plusieurs relèves par an mais seulement sur les communes équipées de radiorelève.

L'objectif du transfert serait d'arriver à un système commun de radiorelève. A priori la majorité est déjà sur le même système. Il a été partagé la possibilité de passer par l'UGAP (groupement d'achat des collectivités) pour acheter des compteurs à un prix déjà négocié.

Le relevé de confiance est en place sur deux communes (Saint-Gervais et les Contamines-Montjoie).

Frais d'accès au service et travaux de branchement

Les frais d'accès au service comprennent parfois une location de compteur et sont pour la plupart en fonction du diamètre installé.

Plusieurs principes existent pour les travaux. La commune réalise les travaux sur tout ou partie depuis la prise en charge sur le réseau jusqu'au regard compteur.

Les frais de coupure de service existent mais sont rarement appliqués, en lien notamment avec l'interdiction de faire des coupures.

Gestion des immeubles collectifs, des sources privées et des droits d'eau

Certains services ont travaillé sur la définition des unités foncières (location de parties de logement, ...). Cela demande du temps mais permet de facturer au plus juste. Le travail d'individualisation dans les immeubles collectifs est également en cours sur la plupart des services. En général les nouveaux immeubles ont des compteurs individuels en plus du collectif, mais cela dépend des promoteurs.

La commune de Passy réfléchit à mettre en place également des compteurs généraux à l'entrée des lotissements pour éviter de devoir intervenir à l'intérieur de ceux-ci.

Tous les services proposent une facturation de l'assainissement aux abonnés disposant d'une source privée. L'installation de compteur est proposée pour facturer au réel, sinon un forfait sur un volume donné est facturé sur l'assainissement.

Quelques abonnés disposent d'un droit d'eau sur le territoire (pas de facturation).

L'agence de l'eau pose problème à Cordon. Elle demande de facturer la taxe prélèvement aux sources privées alors qu'il n'y a pas de facture sur laquelle appliquer la taxe. Une analyse juridique est en cours, qui pourra être partagée ensuite avec le groupe de travail.



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

Abonnements particuliers

Les communes indiquent proposer des abonnements particuliers pour les agriculteurs avec un compteur spécifique sur lequel n'est pas facturé l'assainissement (partie écurie, ...). Ce type de contrat peut aussi exister par exemple pour des entreprises d'espaces verts qui font de l'arrosage.

Des bornes de puisage existent soit en accès libre, soit avec des abonnements pour les utilisateurs.

Lien avec le budget général

La commune des Contamines-Montjoie abonde le budget de l'eau avec le budget général, notamment sur les frais de personnel.

Les travaux en lien avec la défense incendie sont parfois conservés sur le budget de l'eau. Il peut y avoir parfois une refacturation à minima des poteaux incendie sur le budget général. Les surdimensionnements liés à la défense incendie ne sont jamais refacturés.

Il est considéré par un service que les travaux sur les réseaux d'eau engendrent une détérioration de la voirie qui justifie leur reprise totale sur le budget annexe de l'eau.

Autres sujets

Une question juridique a été posée sur le fait que la taxe sur la modernisation des réseaux de collecte concerne l'assainissement et les eaux pluviales. Que se passerait-il si les compétences sont séparées ?

Un point a également été fait suite à l'envoi de la note d'explication de la démarche à destination des agents des services. Plusieurs services ont diffusé cette note en interne. Certaines communes soulèvent le fait qu'une réunion avec l'ensemble des agents avait été proposée trop tôt dans la démarche. Il revient aux élus de chaque commune (l'employeur) de faire la première information.

A l'inverse, cet échange commun manque à certains qui regrettent que celle-ci ait été annulée.

Prochaines étapes

- Une réunion technique sera organisée en Janvier pour la rédaction du cahier des charges à partir des éléments collectés en GT.
- Un COPIL sera organisé pour valider ce cahier des charges.
- La consultation sera lancée pour le recrutement d'un bureau d'étude en début d'année.
- L'étude de transfert sera menée sur les mêmes principes de partage que la préparation. Des groupes de travail seront regroupés régulièrement avec des thématiques définies.

Raphaël CASTERA,
Président de la Commission Santé Environnement

